



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mardi 29 septembre 2015 à 20H00

- Présidente :** Mme Helen Houttuin, présidente
- Secrétaire :** M. Mario Clottu, secrétaire
- Sont présents :** 18 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
- Excusés :** Mme M. Perrenoud - MM. A. Lecoultre et A. Messerli
- Absents :** Mme A. Pepshi – MM. L. Krebs et Th. Ruedin
- Public :** ---

Légende :

CC = conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC = zone artisanale
CG = conseil général	PDR = plan directeur régional	et commerciale
CF = commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	

Commission des services industriels : CSI-TP
Commission environnement : CEnv.
Commission de sécurité : CSécu.
Commission des constructions : CConstr.

La présidente ouvre la séance à 20h05.

Elle procède à la lecture de deux courriers reçus :

- Démission de M. Bram Houttuin en tant que délégué au CAP. Motif : ses activités professionnelles et sportives l'empêchent d'assister aux séances.
- Courrier de Mme Françoise Adam relatif aux problèmes de chauffage du temple. Elle apporte une réponse à la question posée lors du dernier CG : A qui appartient le temple de Cornaux ?

1. Appel

M. M. Clottu, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + la présidente sur 24.

La majorité absolue est de : 9

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification au point 4 dernier paragraphe : La parole n'étant pas demandée, **le vice-président au lieu de la présidente** procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

3. Ordre du jour

La présidente lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2015
3. Ordre du jour
4. Nomination d'un membre à la Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique en remplacement de M. René Schwab, démissionnaire
5. Demande de crédit de CHF 177'000.00 pour l'assainissement des chauffages des bâtiments
6. Demande de crédit d'étude de CHF 38'000.00 portant sur la renaturation du ruisseau de Clos Saint-Pierre
7. Lettres et pétitions
8. Motions et propositions
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre à la Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique en remplacement de M. René Schwab, démissionnaire

La présidente ouvre la discussion :

M. R. Houttuin (PLR) : Le groupe PLR propose M. Bernard Krebs en remplacement de M. René Schwab, démissionnaire.

Sa nomination est confirmée par les applaudissements de l'assemblée.

5. Demande de crédit de CHF 177'000.00 pour l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux

La présidente ouvre la discussion :

M. B. Guinchard (CF) : *La CF a pris connaissance du rapport étayant le projet d'arrêté soumis ce soir pour un crédit de CHF 177'000 pour l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux.*

La CF salue le projet qui va répondre à un problème non résolu depuis de nombreuses années, malgré les demandes d'assainissement en provenance du canton restées sans suite jusqu'à présent.

Le projet a l'avantage d'apporter une solution, certes provisoire, mais qui laisse la porte ouverte aux développements d'un futur projet de chauffage à distance. Les travaux qui seront entrepris permettront alors d'y connecter la future installation. Si par malheur, celle-

ci ne devait pas voir le jour, il s'agira d'envisager la création d'une nouvelle installation de chauffage. Gageons qu'à ce moment-là, les futures autorités réfléchiront également à l'usage du chauffage solaire qui trouverait certainement sa place sur les très grandes surfaces des toits communaux.

Aujourd'hui, la CF vous recommande d'approuver le projet d'arrêté.

Merci pour votre attention.

M. J.-L. Décrevel (CSI-TP): Un point formel, dans l'arrêté, il est stipulé : Entendu le rapport de la Commission des Services Industriels SI-TP par contre dans le rapport il est mentionné que le rapport de l'ingénieur-conseil est transmis uniquement aux Commissions financière et des constructions, donc c'est sans celui-ci que je vous communique le rapport de la Commission des SI-TP.

Du fait de l'urgence de se mettre enfin en conformité vis-à-vis des Services de l'environnement et au vu du projet présenté, la Commission soutient le rapport du CC. En effet, la solution proposée permet de régulariser la situation tout en réalisant des infrastructures qui pourront perdurer quelque soit la solution future du chauffage autonome ou à distance. Nous souhaitons, cependant, que le CC envisage différentes solutions pour l'installation des conduites. Notamment, en évaluant un passage non pas uniquement en tranchée mais également à l'intérieur des bâtiments communaux et pourquoi pas même privés. Ceci, bien entendu, dans un souci d'économie à savoir le coût du m² de conduite en tranchée est de CHF 1'000.00/m, il en est prévu 70 mètres. Nous pouvons également regretter que, contrairement à tout propriétaire privé qui se remet en conformité, l'installation de panneaux thermiques n'ait pas été envisagée déjà dans la première phase de réalisation. Merci de votre attention.

M. B. Houttuin (PLR): *Le groupe PLR a examiné la demande de crédit et l'accepte à l'unanimité.*

M. A. Askandar (PS): *Le groupe PS accepte la demande de crédit susmentionnée.*

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité

6. **Demande de crédit d'étude de CHF 38'000.00 portant sur la renaturation du ruisseau de Clos Saint-Pierre**

La présidente ouvre la discussion :

M. P. Staub (PS) (CEnv.): *Vous avez certainement tous lu l'article en dernière page du BULCOM du vendredi 25 septembre 2015 concernant ce sujet. Il en ressort que l'Etat ne partage pas le même avis que le Conseil Communal de Cornaux. Mais il s'agit, en fait, d'une contestation de la part du CC sur une valeur de calcul que l'ingénieur-conseil trouvait aussi quelque peu exagérée.*

Cependant, le Bureau des Ouvrages d'Art et de l'Economie des Eaux et le Service de la Faune, des Forêts et de la Nature, aidés par la Loi fédérale sur la protection des eaux, sont convaincus de la nécessité de ce grand projet.

La Commission de l'Environnement ainsi que le PSC, lors de leurs dernières séances, ont débattu de ce problème. En voici une petite synthèse :

- *Le CC a été dans l'obligation de mandater un bureau spécialisé en environnement afin de retracer le parcours de ce ruisseau.*

- Il aura une largeur d'environ 2.30 m, de même qu'une surface de rétention.
- Ce nouveau ruisseau sera fluide, sans escaliers en raison de l'eau qui pourrait éventuellement stagner entre les paliers.
- La conduite d'écoulement (en fin de parcours) devra être agrandie.
- Le tracé du ruisseau sera dirigé le plus possible sur le terrain communal. Mais il faudra peut-être s'approcher de propriétaires pour l'achat d'un peu de terrain...
- Le coût de cet ouvrage devrait être réparti pour 1/3 au canton, 1/3 à la confédération et 1/3 à la commune de Cornaux (environ CHF 40'000.00).
- Mme Claudine Salzmänn Silva, en charge du projet possède un dossier complet et le met volontiers à disposition pour de plus amples renseignements.
- La variante du nouveau lit proposée convient à tous les membres de la Commission.

Remarques : ce ruisseau ne présente pas un danger d'inondations même en cas d'orage, mais selon l'importance des averses, il peut se transformer en torrent et pourrait alors causer des dégâts importants aux maisons d'habitations situées en contrebas. Ce fut d'ailleurs le cas au mois de mai 2015 où trois villas ont été inondées.

En conclusion, le Parti socialiste ainsi que la Commission de l'environnement acceptent la demande de crédit d'étude de CHF 38'000.00 portant sur la renaturation du ruisseau « le Clos-St-Pierre ». Ils invoquent tous les deux les 4 arguments suivants :

- *Vu les études déjà entreprises jusqu'à maintenant, il serait dommage d'arrêter les investigations, investissements en temps et argent, qui seraient à ce moment-là perdus.*
- *Nous sommes dans l'obligation de faire quelque chose à cet endroit.*
- *Eviter des inondations de bâtiments dans le futur.*
- *Obtenir l'appui financier du canton et de la confédération et profiter d'améliorer le débit de ce ruisseau.*

Merci de votre attention et de votre compréhension.

M. W. Schärer (PLR) : *Encore une fois, nous, Autorités exécutives et législatives sommes mises devant le fait accompli de la dictature des autorités fédérales et cantonales. De nouvelles lois sont adoptées sans se rendre compte des conséquences financières et administratives.*

La lourdeur des Services de l'Etat, le SAT, le BOAE et le SFFN se reposant sur les législations toujours plus compliquées et restrictives ne favorise pas le dynamisme que le Canton aurait besoin.

Concernant les projets de développement du quartier de Clos St-Pierre, on peut se poser la question suivante: pourquoi les services de l'Etat autorisent la construction de villas dans une zone potentiellement exposée à des crues et quelques années plus tard demandent des aménagements hors du commun pour la libération des autorisations pour la concrétisation des autres projets de constructions d'habitation dans la même zone.

On lit dans le rapport du Conseil communal que celui-ci soutenu par l'ingénieur-conseil se sont opposés au danger de crue du ruisseau qui paraissait exagéré mais, malgré différents courriers et rencontres avec le BOAE (Bureau des Ouvrages d'Art et de l'Economie des Eaux), notre opposition est restée vaine.

Un membre du groupe PLR a suggéré que l'on devrait prioritairement se référer aux Anciens villageois et à la sagesse des cheveux blancs pour déterminer les zones à risques et les caprices de la nature. On pourrait ainsi diminuer les services de l'Etat qui doivent faire des investigations géophysiques, hydrogéologiques et environnementales coûteuses pour déterminer les zones sujettes potentiellement aux dangers naturels.

On peut craindre que le ciel nous tombe sur la tête, après les crues, les inondations, les glissements de terrain, la canicule, la sécheresse, les chutes de neige et le verglas. Bientôt chaque année les 3 lacs débordent mais on ne peut pas prendre la décision

d'abaisser le niveau avant la période critique. Des matières potentiellement dangereuses sont transportées par les voies ferroviaires mais on n'a toujours pas abaissé la vitesse et construit des murs de 2 mètres au bord de chaque voie traversant des zones habitées.

Le crédit de CHF 38'000.- soumis ce soir au vote concerne une étude de renaturation du ruisseau Clos St-Pierre. Il y a déjà eu les investigations des services de l'Etat qui ont couté mais par le biais de nos impôts et maintenant il faut encore une étude par une instance privée pour que l'Etat puisse étudier et donner son précieux préavis.

D'autres demandent viendront pour étudier le projet et son impact environnemental envers les hirondelles, les moustiques et les batraciens. Ensuite ce sera pour l'étude du sol pour la compatibilité des aménagements et leur impact sur la flore, la vigne et les pruniers.

Lorsque le projet pourra démarrer, on se rendra compte que la carrière est en train de s'affaisser et que le village pourrait être englouti sous les gravats. Soit on entreprendra des travaux titanesques pour renforcer les rochers après avoir investigué par des forages les natures du terrain ou alors si une catastrophe se produisait dans l'avenir lors de la fin de cette période glaciaire en réchauffement provoqué par les moteurs Diesel trop polluants, cela donnera du travail aux futurs archéologues de la prochaine période glaciaire pour retrouver quelles étaient les activités des bipèdes en banlieue et en campagne au 21^{ème} siècle avant la fin de ce monde moderne.

Dans ces temps de problèmes budgétaires des collectivités publiques, que pourrait-on encore proposer comme étude d'impact environnemental ou de danger potentiel pour justifier le nombre de fonctionnaires.

Lors de la séance du groupe PLR, le chantage de l'Etat proposé au vote, a été accepté par une faible majorité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme C. Salzmann Silva (CC): Suite à l'intervention de M. W. Schärer, je tiens à apporter une petite précision lorsqu'il fait état que des villas ont été construites et qu'il y avait déjà danger à cette époque-là. A cette époque justement (2000-2005), il n'existait pas encore de carte des dangers naturels. Celle-ci a été établie en 2010, donc ces villas ont été bâties sans savoir qu'il y avait un danger préalable.

M. W. Schärer (PLR): Je veux bien croire cette histoire mais cela est quand même curieux, tous les cantons avaient des délais pour remettre leurs cartes de dangers naturels. A mon avis, aucun canton n'était dans les temps, alors, on aurait très bien pu reporter et ne rien faire tant que les cartes n'étaient pas établies.

Mme D. Barraud (PS): Je voulais relever que je suis très sensible aux propos relevés par M. Schärer d'écouter les anciens, mais seulement ces anciens n'avaient certainement pas prévu le bétonnage outrancier qui a eu lieu ces dernières années.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (1 refus)

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à la majorité (13 OUI / 4 NON)

7. Lettres et pétitions

Néant.

8. Motions et propositions

M. M. Clottu (PLR) :

Motion communale pour l'étude conjointe Etat-communes de l'assainissement des finances des collectivités publique

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons pu lire dans la presse que les Communes de Neuchâtel, Val-de-Travers, La Chaux-de-Fonds et Le Locle veulent se faire entendre par le gouvernement cantonal notamment dans le dossier du « report des charges sur les communes ».

M. Denis de la Reussille, Président de la Ville du Locle a déclaré « **Le Conseil d'Etat se montre méprisant à notre égard, d'où notre ras-le-bol** » alors que **Théo Huguenin-Elie pour La Chaux-de-Fonds, a quant à lui qualifié le gouvernement de « paternaliste, autoritaire et vaguement condescendant ».**

De plus il a précisé que le Conseil d'Etat s'est contenté d'informer les communes de ses intentions. Ce qui signifie, selon lui, qu'il les a consultés. Ce n'est hélas pas le cas, mais ça fait maintenant dix ans que l'Etat essaie de passer en force. Il faut que cela cesse ».

Les Autorités exécutives de Neuchâtel, Val-de-Travers, La Chaux-de-Fonds et du Locle ont décidé de passer à la vitesse supérieure et d'utiliser un autre levier, à savoir le Grand Conseil.

Concrètement, elles vont recourir à une démarche inédite en déposant au parlement cantonal, chacune, une motion communale. Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a adopté sa motion hier au soir, par 32 voix et 2 abstentions.

Lors de notre séance du groupe PLR consacrée à la séance de ce soir, nos conseillers communaux nous ont fait part des préoccupations liées aux reports de charges envisagées par l'Etat sur les communes. Ils nous ont également fait part de la requête des quatre communes susmentionnées qui invitent les 33 autres communes à s'associer à ce mouvement.

Toutefois, dans les délais impartis, le Conseil communal n'a pas pu mettre à l'ordre du jour de la séance de ce soir, un point concernant une éventuelle association à la démarche des 4 Villes.

Aussi, le PLR propose, conformément à l'art. 3.21 du Règlement général de commune de déposer une motion communale en vue de soutenir l'opération menée par les quatre villes.

La motion a pour but de contraindre l'Etat à revenir à une phase d'étude et d'y convier les communes.

De plus, constatant que notre législatif ne va pas siéger avant l'adoption du budget de l'Etat par le Grand Conseil, nous demandons, conformément à l'art. 3.17 du Règlement général de commune de la munir de la clause d'urgence.

Compte-tenu de l'aspect particulier de cette motion, je propose une interruption de séance afin de permettre au Conseil communal, si nécessaire, de nous tenir informé sur ce sujet.

Au nom du PLR - Cornaux

M. B. Guinchard (PS) : La précédente intervention suscite pour moi une question : Je ne comprends pas très bien et peut-être que le CC peut nous expliquer la nature de l'arrêté qui nous est soumis au nom du PLR et avec l'entête et la forme des arrêtés communaux. Petit mélange dans mon esprit qui fait que je ne comprends pas la démarche.

M. J.-M. Cantin (CC) : Afin de bien comprendre ce qui se passe, je vous informe de ce qui suit : Le CC a été informé de cette décision de motion il y a quelques temps, malheureusement les délais impartis ne nous permettaient pas de la mettre à l'ordre du jour de ce soir, le fait que Cornaux prenne une démarche identique aux autres communes mentionnées précédemment. Les décisions prises par l'Etat touchent toutes les communes du canton et c'est les villes qui ont informé les communes de cette situation. Vu que la prochaine séance du CG se fera en décembre seulement, le PLR a souhaité déposer une interpellation en vue de soutenir la démarche des villes sur la base des documents faits par la Ville de Neuchâtel. Toutefois pour que votre autorité puisse en débattre ce soir, vous devez déjà vous prononcer sur la notion d'urgence qui doit être acceptée au 2/3 des membres présents pour pouvoir ensuite vous positionner sur l'arrêté soumis. Si votre autorité refuse l'urgence le dossier est clos.

M. B. Guinchard (PS) : Je n'ai toujours pas de réponse à ma question qui est celle-ci : Est-ce une motion ou une interpellation du PLR, alors que les documents sont communaux ? Nous ne sommes en possession d'aucun texte du PLR.

M. D. Barraud (PS) : En gros ce qui gêne c'est la 5^{ème} ligne de l'arrêté qui dit ceci : Entendu le rapport du groupe PLR.

La présidente : suspension de séance pour 10-15 minutes. Reprise de la séance après 15 minutes de discussion animée.

La présidente : Je vous propose de supprimer « Entendu le rapport du groupe PLR » dans l'arrêté et celui-ci devient une motion du CC.

M. J.-M. Cantin (CC) : L'exécutif de Cornaux vous soumet une initiative communale sous forme de motion demandant l'étude conjointe Etat-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques et ceci avant le vote du budget 2016 de l'Etat.

M. B. Guinchard (PS) : Merci pour ces explications. Personnellement je suis pour la discussion et je ne m'opposerai pas à l'entrée en matière, mais je regrette qu'à l'heure d'Internet un courrier n'ait pas été envoyé avec les documents y relatifs qui nous auraient permis de les analyser.

La présidente : On passe au vote de la motion d'urgence.

➤ **Celle-ci est acceptée à l'unanimité.**

M. B. Guinchard (PS) : J'ai encore un petit flou dans mon esprit. Nous sommes donc dans l'argumentation ? Personnellement, je regrette ce type de démarche, lorsque je paie mes impôts qui sont relativement élevés chaque mois, ce sont des montants que je verse au canton et à la commune aussi. J'apprécie que le gouvernement ait pris les rênes en main pour assainir les finances cantonales. Des communes et un Etat autour d'une table, je crains que cela soit juste une manière de noyer le poisson et d'éviter toute réforme dans le canton qui d'ailleurs en a bien besoin.

M. R. Houttuin (PLR) : Est-ce qu'il y a d'autres choses à faire, dans ce cas-là ? Des discussions avec le canton sont nécessaires et c'est la seule voie qui nous reste.

Mme D. Barraud (PS) : Je suis gênée de voter pour quelque chose qui ne m'a pas été soumis, ce n'est pas mon habitude de faire.

Mme N. Gouin (PS) : Difficile de se prononcer sur un sujet dont on n'a pas pu prendre connaissance et aussi important. Ce que je vais retenir, par contre, c'est une phrase dans l'article premier de l'arrêté qui dit ceci : Le processus doit être mené conjointement dans le cadre d'une réflexion commune et documentée, prenant en compte les prestations offertes ou à offrir par les collectivités publiques.

J'espère vraiment que tout cela se passe dans un esprit de construction de quelque chose de nouveau et que cela ne soit pas un combat communes contre canton, nous faisons partie d'une même entité et j'espère encore que le politique ou les politiques auront une saine attitude vis-à-vis des sujets à traiter.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Brièvement, ces informations ont passé largement autant dans la presse écrite qu'informatique, donc elles étaient saisissables.

Mme D. Barraud (PS) : J'ai aussi lu le journal mais je n'ai pas vu toutes ces pages. Je ne pensais pas que l'on en parlerait ce soir.

M. J.-M. Cantin (CC) : Cette initiative a paru dans les journaux, il y a quelques temps. Les petites communes ont été informées des décisions prises par l'Etat. Si le budget est accepté, les petites communes supporteront difficilement ces reports de charges. Le partage des coûts des rabais des impôts pour les communes se montera à CHF 2'450'000.00 à charge des communes neuchâtelaises pour l'année prochaine. L'abandon du subventionnement à l'électeur public CHF 500'000.00 toujours à charge des communes. L'abandon du subventionnement des constructions scolaires et des infrastructures sportives scolaires CHF 2'300'000.00. Suppression du subventionnement des postes de direction de l'école obligatoire CHF 2'200'000.00. Suppression du subventionnement des frais de transports scolaires pour les 7 premières années CHF 680'000.00. Au vu de ces chiffres, vous pouvez constater que dans son budget 2016 l'Etat fait porter aux communes une charge importante de plus de CHF 8'000'000.00 touchant le domaine scolaire, le futur et l'argent des communes. Ce qui est demandé dans cette initiative c'est de stopper ce report de charges et de discuter des possibles économies qui pourraient être faites dans ce canton. Nous ne pourrions pas absorber ce report de charges sans une augmentation du coefficient fiscal.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à la majorité (15 OUI / 1 NON / 1 abstention)

9. Communications du Conseil communal

Mme I. Weber (CC) : Je vous donne quelques informations concernant le dossier de la sécurité aux abords de l'école. Une partie du CC a reçu une petite délégation de la commission de sécurité. Nous avons étudié les différentes variantes possibles et nous nous sommes mis d'accord sur une de celle-ci. Une entreprise a été mandatée et les travaux débiteront tout soudain. Celle-ci s'est engagée à terminer les travaux à la fin des vacances d'automne pour autant que la météo le permette.

Elle prie le CG de l'excuser pour la suite de la séance celle-ci étant attendue à Cressier – séance d'information à la population concernant le projet de fusion des communes.

M. V. L'Eplattenier (CC) : bonne nouvelle pour la commune ! L'électricité va baisser sur Cornaux. Si nous achetions l'électricité en 2012 à CHF 8.77 ct/kWh, nous l'achèterons en 2016 en-dessous de 4,5 ct/kWh.

Les tarifs du canton :

Pour l'énergie :

Pour Groupe E : CHF 8.34 Viteos : CHF 7.97 Eli10 SA : CHF 6.99

Pour le timbre :

Pour Groupe E : CHF 10.13 Viteos : CHF 10.85 Eli10 SA : CHF 8.91 à 11.25

Pour 2016 le prix de l'électricité sur Cornaux sera le moins cher du canton soit CHF 8.91.

10. Interpellations et questions

Mme. D. Barraud (CEnv.) : M. Willy Walter, conseiller communal, a remis à la CEnv. un dossier préliminaire de présentation relatif à la carrière du Bois Prédicant ceci en réponse à la motion de ladite commission. Ce document a été lu et étudié, il a suscité un grand intérêt. L'étude prouve le bienfondé de la motion qui a été acceptée par le CG. Deux zones distinctes présentent un risque élevé de mouvements. Des risques d'éboulements et de glissements de terrain existent et pourraient mettre en péril les habitants en contrebas de la carrière. La justification et la description d'un projet figurent dans le document qui permettra de sécuriser ce secteur. La commission demande au CC quelle suite va-t-il apporter à ce document ?

M. W. Walter (CC) : Si j'ai le feu vert de votre part, nous allons avancer dans ce dossier. De toute façon, je vais revenir au CG pour la décision définitive. Avec les différents intervenants, nous allons peaufiner cette étude et vous apporter un document plus précis quant au coût de réalisation. Ce projet est sensé être rentabilisé par la taxe déchets. Mon objectif est de gagner de l'argent et de ne pas en perdre.

Mme D. Barraud (PS) : deux autres questions :

a) Les vacances d'été étant écoulées, les opposants à la centrale à gaz recevront-ils prochainement une réponse ?

b) La réalisation de la liaison Etroits-Vignoble, va-t-elle être mise en œuvre et quand ?

M. V. L'Eplattenier (CC) : a) On arrive à bout touchant. Comme je vous l'avais déjà indiqué, les coûts doivent obligatoirement être mentionnés dans la lettre-réponse. Nous attendons les coûts du canton, de l'avocat, etc. En m'avançant un petit peu, je dirai que dans moins de 30 jours les opposants recevront une réponse.

M. W. Walter (CC) : b) Nous sommes très avancés au niveau plans et soumissions. Un seul souci, c'est la signature de l'acte de vente du terrain de l'hoirie Edouard Clottu qui n'est pas encore signé malgré nos relances.

M. M. Clottu (PLR) : *En regard des évènements qui se sont déroulés au Locle, Le Conseil communal de Cornaux peut-il nous rassurer en ce qui concerne les mesures prises ou à prendre concernant la qualité de l'eau potable de notre réseau, notamment de l'eau provenant de la source de la Prévôtée dont une partie du ruisseau se trouve en surface et que des animaux, notamment des vaches y paissent durant quelques périodes de l'année ?*

M. V. L'Eplattenier (CC) : Bien entendu que le CC se préoccupe de la qualité de l'eau, c'est d'ailleurs son devoir. La source de la Prévôtée est contrôlée régulièrement. Pour celle qui arrive au réservoir, il y a une installation UV qui montre des signes de faiblesses (12 pannes pour l'année passée), vous aurez donc à l'ordre du jour du CG de décembre une demande de crédit pour le remplacement de cette installation. Ce qui est arrivé au Locle peut arriver dans toutes les communes, même en contrôlant l'eau régulièrement vous ne pouvez pas assurer à 100 % qu'elle n'est pas contaminée. Entre le prélèvement et le résultat, il peut se passer 24, 36 heures. S'il devait arriver quelque chose sur notre réseau, nous prendrions toutes les mesures nécessaires.

M. P. Staub (PS) : Il n'y a que les UV qui traitent cette eau ? J'avais entendu dire qu'il y avait une adjonction de chlore.

M. V. L'Eplattenier (CC) : Celle de la Prévôtée n'est pas chlorée du tout. Par contre celle qui vient de la CEN est traitée, mais elle passe aussi par les UV. L'eau est très régulièrement contrôlée ainsi que chez les particuliers et il n'y a jamais eu d'eau non consommable. Les contrôles sont publiés dans le Bulcom et affichés dans la vitrine de l'administration.

Mme D. Barraud (PS) : Est-ce que le CC sait si des voitures sont déjà venues se connecter à la borne Move ?

M. V. L'Eplattenier (CC) : Cette borne Move a été installée et financée par moitié par le Groupe E et la Commune. Celle-ci possède un compteur d'électricité. Personnellement, je n'ai vu aucune voiture se connecter. Si quelqu'un aperçoit une voiture s'y connecter, nous serions heureux qu'il nous en fasse part.

M. B. Guinchard (PS) : quand n'est-il de l'intéressant projet de chauffage à distance ?

M. V. L'Eplattenier (CC) : L'étude nous a prouvés qu'il y a un fort besoin dans la commune. Le tracé est à peu près terminé. Nous avons discuté avec les entreprises environnantes et nous n'avons pas encore trouvé d'accord concernant le combustible qui sera utilisé. Nous allons choisir définitivement la forme d'énergie utilisée à fin décembre 2015. La demande de crédit se fera en mars 2016. Si celle-ci est acceptée, il faudra compter avec un délai de 3-4 ans avant que les premières maisons ne soient raccordées.

11. **Divers**

M. R. Houttuin (Comm. Fusion) : pour votre information, la commission ad hoc fusion de communes organise le 31 octobre 2015 entre 10-12h00 un apéro-fusion – salle des Arcades ou à l'extérieur si le temps le permet.

M. J.-D. Décrevel (à titre personnel) : informe qu'il a beaucoup de plaisir à admirer les différents arrangements floraux de notre village et principalement ceux-ci aux alentours du temple et tient à remercier les employés communaux pour ce magnifique travail.

M. W. Walter (CC) : pour compléter l'intervention de M. Décrevel, j'ai également le plaisir de vous dire que nous possédons une excellente équipe (venue de 2 nouveaux employés). Tout le monde se donne de la peine, ils prennent des initiatives et continuent d'améliorer les choses.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 21h25.

Cornaux, le 29 septembre 2015
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,

H. Houttuin

M. Clottu